

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Sébastien VOYER

PRÉSENTS : Mmes : Francine JAILLAIS, Anita TURGIS, Séverine GAYTE, Audrey MONTAIS et Marie Christine BABARIT ;
MM : Benjamin HOURDE, Patrick BECK, Michael ROUSSEAU et Thierry PINEAU.

ABSENT : néant

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Madame Christel JORY donne procuration à Monsieur Sébastien VOYER ;
Monsieur Sylvain BAURY donne procuration à Monsieur Benjamin HOURDE ; Madame Marinette BRELIERE donne
procuration à Madame Séverine GAYTE ; Monsieur Alexandre SAINT PAUL donne procuration à Monsieur Patrick BECK
et Monsieur Arnaud MONTAIS donne procuration à Madame Audrey MONTAIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Benjamin HOURDE

PRÉSENCE PERSONNES EXTERIEURES : Mesdames Virginie VERMERSCH, Nadège VACHER ; Monsieur Thierry
BOUREAU.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 JUILLET 2026

INTERVENTION DES LIGERIENS DE CŒUR

Mme Barbara GAZEAU et Mme Odile DEZE, membres de l'association, sont venues présenter aux membres du Conseil
le fonctionnement de l'association

L'association Ligériens de Cœur mène depuis plusieurs années des actions locales autour du lien social, de la solidarité,
de l'environnement et de la participation des habitants.

Elle intervient sur 6 communes et bénéficie notamment d'une reconnaissance de la CAF comme Espace de Vie Sociale
(EVS) depuis 2015. Un renouvellement pour la période 2027-2030 est envisagé.

Principales actions de l'association :

Atelier de co-réparation : organisé depuis 2016 au local de Béniquet à Parnay, à raison d'environ 1 atelier par mois.

Circuit des livres : mis en place depuis 2015, notamment lors du marché dominical de Montsoreau, avec la présence
de 4 bénévoles.

Fête des semences : organisée sur la Commune de Parnay cette manifestation permet aux visiteurs de profiter d'un
marché bio, de conférences. Un repas partagé est proposé sous forme de plateau-repas.

Gratifieria : système permettant de donner et récupérer gratuitement des objets. En 2025, environ 159 kg d'objets ont
été apportés, dont une partie a ensuite été récupérée ou redistribuée à l'ASPIRE.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

Jardin partagé / serre solidaire : Le jardin partagé est entretenu collectivement environ une fois par semaine. Cette année, les conditions météorologiques difficiles et les difficultés d'arrosage ont malheureusement entraîné la perte de nombreux légumes.

Le jardin est labellisé refuge LPO et refuge hérissons.

Transport solidaire : Un minibus appartenant à l'association est mis à disposition, notamment les mercredis et pendant les vacances scolaires, pour l'association Familles Rurales Loire et Coteau. L'EHPAD de Fontevraud bénéficie également de ce service afin d'organiser des sorties avec ses résidents. Les Troglotins ainsi que certaines communes de la Côte ont également pu en bénéficier.

L'association s'appuie sur une équipe de 10 chauffeurs bénévoles. Tout au long de l'année, le minibus permet également de transporter les habitants de la Côte, principalement pour leurs rendez-vous médicaux.

Accompagnement scolaire : depuis 2017, sur les secteurs de Turquant et Fontevraud. Pour Fontevraud, les demandes sont faites par les enseignants et l'action mobilise environ 15 bénévoles pour une trentaine d'élèves. Pour Turquant cette aide accueille environ 7 à 9 élèves accompagnés par 4 à 7 bénévoles. L'aide aux devoirs, pour cette rentrée, débutera à compter du 22 septembre, pour une durée d'une heure

IMLI : organisation d'environ 3 concerts gratuits par an, réunissant généralement 100 à 150 personnes.

L'association repose fortement sur l'engagement bénévole. En 2025, elle comptait environ 88 bénévoles, représentant près de 457 heures de bénévolat. Le siège social se situe à Parnay. Le Conseil d'administration se compose de 15 personnes et l'association compte 160 adhérents.

Le projet Béniquet

Un projet important concerne la rénovation du bâtiment du Béniquet à Parnay. Ce projet permettrait de prévoir différents espaces et activités :

Cantine solidaire ;
Atelier cuisine ;
Couture ;
Espace de coworking ;
Accompagnement numérique ;
Autres activités favorisant les rencontres et le lien social.

Financement du projet

Le projet de rénovation représente environ 110 000 €.

Les différents financements :

- CAF : 65 000 €
- Communes : participation de 1 000 € pour chaque commune de la Côte
- Association : fonds propres
- Cagnotte solidaire (Hello Asso)
- Chantiers participatifs
-

L'association a mis en place un questionnaire auprès des habitants de différentes communes pour connaître les besoins à mettre en place.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

DÉLIBÉRATION : Rétrocession voirie rue du Moulin Château Gaillard parcelle A1578

La parcelle cadastrée section A n°1578, située rue du Moulin à Château-Gaillard, appartient actuellement à M. LARDIER.

Toutefois, cette parcelle est utilisée dans les faits comme voie publique. Un panneau de signalisation y est notamment implanté, confirmant son usage pour la circulation publique.

Le propriétaire, M. LARDIER, n'ayant pas d'utilité particulière de cette parcelle, il est proposé de procéder à sa rétrocession à la commune afin de régulariser sa situation foncière et de permettre son intégration au domaine public communal.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la rétrocession de la parcelle cadastrée A1578 de M. LARDIER à la Commune de Turquant. Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au dossier.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Acquisition d'une parcelle cadastrée A1344 au prix d'un euro symbolique

La commune souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1344, pour un montant fixé à un euro symbolique.

Cette parcelle présente un intérêt pour la commune puisqu'elle permettra d'augmenter la capacité de stationnement à proximité du village, notamment afin de faciliter l'accueil des visiteurs et de répondre aux besoins de stationnement lors des périodes de fréquentation plus importante.

Le propriétaire de la parcelle a donné son accord pour cette cession au profit de la commune au prix d'un euro symbolique.

Monsieur le Maire précise également que les places pour les personnes à mobilité réduite au niveau du village d'artisans d'art appartiennent à ce propriétaire et que ce dernier souhaitera en revendre, il faudra réfléchir pour trouver un autre lieu pour en créer de nouvelles.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1344 au prix d'un euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : DIA – Droit de Préemption parcelle B568

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé B568

- Propriété cadastrée section B568 – Lieu-Dit « Le Roujou » sis à Turquant, d'une superficie de 172 m² ce bien est classé en zone U (UA) sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Devis panneaux signalétiques

La commune souhaite engager une refonte des panneaux signalétiques présents dans le village afin d'améliorer leur visibilité, leur cohérence et leur lisibilité.

Cette démarche a pour objectif d'harmoniser l'ensemble de la signalétique communale, de faciliter l'orientation des visiteurs et de contribuer à améliorer l'image et l'attractivité du village.

Monsieur le Maire a reçu trois devis d'entreprises différentes afin de comparer les différentes propositions relatives à ce projet.

Monsieur le Maire présente l'analyse des trois offres reçues. Il souligne la qualité de la proposition de l'entreprise Nadia Signalisation, particulièrement exhaustive et aboutie. Cette entreprise collabore étroitement avec la commune depuis deux ans sur ce dossier et s'est déplacée à plusieurs reprises sur site pour affiner son étude. À l'inverse, les deux autres devis présentent un caractère moins détaillé : ils ont été sollicités par Monsieur le Maire sur la base unitaire du coût d'une lame de panneau, afin de disposer d'un indicateur de comparaison purement tarifaire avec l'offre de référence de l'entreprise Nadia.

En parallèle, une consultation a été menée auprès des acteurs économiques de la commune afin de recenser leurs besoins en signalisation publicitaire et de déterminer le nombre de lames souhaitées à différents emplacements du village. Il est précisé que le coût de ces lames spécifiques sera intégralement pris en charge par les commerçants et artisans demandeurs.

Monsieur Patrick BECK apiculteur sur la commune n'a pas eu connaissance de ce mail – Cette demande lui sera envoyée dès demain afin qu'il puisse prendre connaissance de cette consultation.

Monsieur le Maire précise que les 3 panneaux d'entrée de village sont également prévus dans le projet, il attend la confirmation des Petites Cités de Caractère pour savoir si le logo peut être apposé dessus ou non.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que deux devis ont été sollicités pour la fourniture et la pose d'un panneau d'affichage destiné à la communication des associations. Les propositions reçues s'élèvent à 970,80 € TTC pour l'entreprise MAVASA et à 1 534,80 € TTC pour la société DMC Direct. Au vu du tarif particulièrement compétitif proposé par l'entreprise MAVASA, Monsieur le Maire estime judicieux de retenir leur offre.

Par ailleurs, afin de contribuer au financement de ces opérations, une demande d'aide financière auprès de la Région sera sollicitée dans le cadre du dispositif des Petites Cités de Caractère, auquel la commune est associée, ainsi qu'une demande auprès du Département de Maine et Loire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la refonte des panneaux de signalisation et de signalétique du village, de retenir l'offre qui sera présentée au Conseil municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires, notamment la demande d'aide auprès de la Région dans le cadre des Petites Cités de Caractère ainsi que du Département

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe de refonte des panneaux et de signalétique du village, de retenir l'offre de l'entreprise Nadia Signalisation et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour les demandes d'aides auprès de la Région et du Département.

Le Conseil valide également à l'unanimité le devis de l'entreprise MAVASA pour la pose de deux panneaux d'affichage pour un montant de 970.80 € TTC l'unité.

Votants : 15

Pour :

Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION : Approbation Règlement cimetière communal

Le règlement permettra de préciser les règles applicables au sein du cimetière, notamment en matière de respect des lieux, d'entretien, d'accès, d'utilisation des concessions et de réalisation des travaux.

Il vise à garantir le bon fonctionnement du cimetière, le respect dû aux défunts et à leurs familles, ainsi qu'une gestion claire et équitable des concessions.

Ce règlement a été transmis en amont du Conseil pour avis et correction éventuelle.

Après intégration des modifications et ajouts partagés, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le règlement final.

Madame Séverine GAYTE relaie l'information de Madame Marinette BRELIÈRE, précisant au Conseil que le relevé pour la reprise des concessions a commencé.

Messieurs Patrick BECK et Thierry PINEAU prendront prochainement contact avec le Souvenir Français pour assurer l'entretien des tombes des anciens combattants. Monsieur BECK rappelle à cette occasion que les sépultures d'anciens combattants sont exclues des procédures de reprise de concession.

Madame Marie-Christine BABARIT a constaté que certaines inter-tombes ne sont malheureusement pas nettoyées par les concessionnaires. Elle demande si les agents communaux pourront s'en occuper. Monsieur le Maire répond que l'entreprise qui est déjà intervenue dans le cimetière viendra avant la Toussaint pour effectuer un grand nettoyage.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur du cimetière communal tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde de Turquant

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 731-3 et R. 731-1 à R. 731-10 relatifs au Plan Communal de Sauvegarde ;

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (loi Matras) ;

CONSIDÉRANT que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel indispensable sous l'autorité du Maire pour organiser la réponse communale en cas de crise, d'événement majeur ou de sinistre sur le territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT que ce plan vise à planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles) pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population ;

CONSIDÉRANT que le document complet a été élaboré, finalisé et transmis pour examen aux membres du Conseil Municipal en amont de la présente séance ;

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Turquant tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs liés à la mise en œuvre, à la diffusion et aux futures mises à jour régulières de ce plan.

DE CHARGER Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération ainsi que le PCS à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ainsi qu'aux services de secours compétents.

Votants : 15

Pour : Contre :

Abstention :

DÉLIBÉRATION : Révision tarif jetons camping-cars

Le tarif actuel du jeton est fixé à 2,50 €. Celui-ci permet aux usagers de bénéficier de la vidange de leur camping-car ainsi que du remplissage de 120 litres d'eau potable.

Le coût direct de l'eau pour la commune est relativement faible, de l'ordre de 0,20 € par utilisation. Toutefois, à ce coût s'ajoutent l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Afin de mieux prendre en compte le coût global du service, tout en conservant un tarif accessible pour les usagers, il est proposé un tarif de 3,50 €.

Monsieur Patrick BECK pense qu'il serait bien d'étudier la modification du déversoir, qui n'est plus adapté par rapport au nombre de camping-cars présents sur la commune. Il précise que ce déversoir est obsolète et n'est pas hygiénique. Si la fontaine est bien placée pour prendre de l'eau, le déversoir, lui, ne l'est pas.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal, décide à la majorité, d'augmenter le tarif du jeton à 3.50€.

Votants : 15

Pour : Contre :

Abstention :

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

DÉLIBÉRATION : Demande de subvention Association Marchés Flottants Ligériens

L'Association « Les Marchés Flottants Ligériens », s'associe à l'Office de Tourisme du saumurois afin d'organiser la troisième édition du SAUMUR LOIRE FESTIVAL qui se déroulera du 25 au 27 Septembre 2026.

Monsieur Patrick BECK rappelle que le budget communal ayant déjà été voté, le calendrier ne permet plus l'octroi d'une subvention. De plus, la commune ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre favorablement à l'ensemble des sollicitations associatives, d'autant que cet événement se déroule sur le territoire de Saumur et non de Turquant.

Monsieur BECK ajoute que cette aide avait déjà été sollicitée l'année dernière auprès du précédent Conseil municipal à la même période, ce qui n'avait, pour les mêmes motifs, pas permis d'y donner une suite favorable.

Votants : 15

Pour : 1

Contre : 11

Abstention : 3

POINTS DIVERS :

Sens interdit Rue de la Mairie

Tous les ans un sens interdit sauf riverains, cyclistes, livraisons et personnes à mobilité réduite est installé rue de la mairie dès le 1er avril pour la période estivale. Sur cette voie, la circulation en direction de la rue du Château Gaillard est interdite. Monsieur le Maire propose deux choix aux membres du Conseil :

1^{er} choix : panneau mis en place uniquement en période estivale en ne changeant rien des exceptions mises en dessous

2^{ème} choix : panneau mis définitivement en ne gardant que les exceptions suivantes « Sauf riverains et livraisons »
Les membres du Conseil après réflexion décident de choisir le 2^{ème} choix. Après discussion il apparaît également que la mise en place d'un panneau de « zones de voies partagées » ainsi qu'une interdiction de circulation de camping-car paraît être une bonne solution pour cette portion de voie communale.

Monsieur le Maire propose de mettre en place ces différents panneaux à compter du 1^{er} janvier 2027, le Conseil valide cette proposition.

Choix de la date des vœux 2027

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil la date du samedi 9 janvier à 19h Salle Michel Grégoire pour la cérémonie des vœux. L'ensemble des membres du Conseil approuve cette date à l'unanimité.

Tour de table

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Sébastien VOYER :

- Informe que des devis pour l'installation d'une climatisation ont été demandés à plusieurs entreprises. Un premier chiffrage a déjà été reçu, mais son montant apparaît particulièrement élevé.

Monsieur le Maire a également étudié la possibilité d'installer une climatisation dans les écoles. Cette solution mérite toutefois d'être réfléchie, notamment en raison des effets potentiellement nocifs d'une climatisation trop importante pour les voies respiratoires des enfants. Il est par ailleurs préconisé de

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

maintenir un écart de température de l'ordre de 5 à 6 °C avec la température extérieure, ce qui peut limiter l'efficacité du dispositif lors des périodes de fortes chaleurs.

Monsieur Benjamin HOURDE propose donc la mise en place d'un groupe de travail afin d'étudier différentes solutions permettant de rafraîchir la cour de l'école. Il évoque notamment la possibilité d'installer une toile en fibre de coco, pouvant servir de couverture ou de préau au-dessus d'une partie de la cour.

Monsieur Michael ROUSSEAU propose quant à lui de privilégier la végétalisation de la cour de récréation, notamment par la plantation de deux arbres de grande taille. Il suggère également d'améliorer l'espace situé au-dessus de la cour, déjà très arboré, et d'en faciliter l'accès afin qu'il soit davantage adapté aux jeunes enfants.

Monsieur le Maire propose enfin d'étudier l'installation d'une climatisation dans la salle Michel Grégoire, qui pourrait servir de lieu de rafraîchissement pour les enfants en période de fortes chaleurs, mais également être mise à disposition des habitants de Turquant qui le souhaiteraient.

Monsieur Thierry PINEAU :

- Propose d'anticiper davantage la préparation de la cérémonie du 11 novembre afin de pouvoir organiser une cérémonie de qualité. Il est notamment souhaité d'associer davantage les enfants de la commune, en les invitant à participer à cette commémoration, afin de les sensibiliser à son importance et de les impliquer dans la vie communale.

Monsieur Patrick BECK suggère également de revoir l'horaire de la cérémonie afin de favoriser la présence d'un plus grand nombre d'élus et de personnalités officielles. Il propose par ailleurs de prendre contact avec une fanfare, qui pourrait accompagner et dynamiser la cérémonie en interprétant les morceaux officiels.

Monsieur Patrick BECK :

- Demande si une action a été engagée à la suite des dégradations constatées sur la fontaine lors de la location de la salle des fêtes.
Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé à la locataire afin de l'informer que la caution de 500 € serait conservée, compte tenu des dégradations occasionnées. Il précise également avoir échangé avec elle par téléphone à ce sujet, la conversation ayant été quelque peu tendue, mais confirme que la décision de conserver la caution est maintenue.
Monsieur le Maire précise que les agents communaux ont consacré environ deux heures au nettoyage de la fontaine. Des plantations ont également dû être réalisées dans le parterre, certaines plantes ayant été endommagées ou piétinées.
- Demande si, suite au départ prochain de Madame Sylvie NAULIN, bijoutière sur la commune, des candidatures ont été reçues pour reprendre son atelier.
Monsieur le Maire confirme avoir reçu plusieurs candidatures. Monsieur Patrick BECK souhaite que le futur occupant poursuive une activité dans le domaine des métiers d'artisanat d'art. Monsieur le Maire partage cette volonté et précise qu'il s'agit d'une priorité pour la commune afin de préserver et de valoriser le label « Ville et Métiers d'Art ». Il précise également qu'il accompagne deux artisans de la Commune actuellement afin que leurs activités respectives soient labellisées Métiers d'Art.
- Rappelle l'importance de la destruction des nids de frelons et que les riverains doivent se rapprocher de la mairie pour les signaler. Il informe également que deux des agents communaux ont été formés pour identifier les nids, il est important de les consulter.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

Monsieur Benjamin HOURDE :

- Rappelle qu'il est important que les différentes commissions communales se réunissent rapidement pour transmettre les besoins et les différentes demandes de chiffrage avant le vote du budget 2027.

Madame Anita TURGIS :

- Demande si le projet de supérette autonome est toujours d'actualité. Monsieur le Maire indique que ce projet a finalement été abandonné. Les retours d'expérience de plusieurs communes montrent en effet que ce type de dispositif est peu rentable et peut être confronté à des problèmes de vols fréquents. Monsieur le Maire informe toutefois qu'un projet d'épicerie ambulante est actuellement envisagé. Une personne porte ce projet et serait intéressée pour venir sur la commune une fois par semaine, permettant ainsi de proposer une offre de commerces de proximité aux habitants.

Madame Marie Christine BABARIT :

- A constaté que l'abribus situé à côté du cimetière n'a pas été nettoyé depuis plusieurs mois, différents déchets sont présents à l'intérieur pouvant être dangereux pour les jeunes enfants qui attendent leur car le matin
- Signale avoir constaté, à différents endroits de la commune, la présence de grandes épines ou branches dépassant de certaines propriétés et susceptibles de rayer les véhicules. Elle rappelle l'importance de sensibiliser les habitants à l'entretien et au nettoyage de leurs terrains, notamment lorsque la végétation empiète sur les voies de circulation.
- Demande à Monsieur le Maire si des candidatures ont été reçues dans le cadre des dispositifs « BAFA », « Permis de conduire » et « Argent de poche ». Monsieur le Maire indique qu'une candidature a été reçue pour le dispositif BAFA et que deux jeunes ont participé cet été au dispositif « Argent de poche ».
- Informe qu'à certains endroits de la Commune l'éclairage n'est pas présent ou bien est allumé un peu tôt le matin, peut être revoir sur l'ensemble de la Commune les horaires d'allumage des différents lampadaires. Monsieur le Maire répond qu'il va regarder cela.

Monsieur Michael ROUSSEAU :

- Signale la vitesse excessive de certains véhicules rue de la Forêt qui représente un danger pour les riverains. Il demande s'il serait possible d'étudier la mise en place d'un dispositif permettant de faire ralentir les véhicules et ainsi d'améliorer la sécurité dans cette rue.

Membres extérieurs

Monsieur Thierry BOUREAU

- Demande si les chemins de forêt ainsi que les accotements au niveau de la route de Mestré et rue de la Forêt vont être faits prochainement – Monsieur le Maire répond qu'un des agents va s'y consacrer durant les trois prochaines semaines
- Informe que du marc de raisin et de la râpe sont déversés sur les bas-côtés d'un terrain appartenant au Domaine des Closiers. Cette partie est en zone inondable et risque de polluer l'étang jouxtant le terrain. Il demande à Monsieur le Maire s'il est possible de le contacter car ce sont des faits récurrents à chaque période de vendanges.
- Informe que le caniveau situé devant chez lui rue du Val Hulin est cassé.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

CLÔTURE DE SÉANCE : 22h30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : jeudi 8 octobre 2026

M. Sébastien VOYER

Mme Christel JORY
**Donne procuration à M. Sébastien
VOYER**

M. Benjamin HOURDÉ

Mme Marinette BRELIÈRE
**Donne procuration à Mme Séverine
GAYTE**

M. Arnaud MONTAIS
**Donne procuration à Mme Audrey
MONTAIS**

Mme Audrey MONTAIS

M. Sylvain BAURY
**Donne procuration à M. Benjamin
HOURDE**

Mme Séverine GAYTE

M. Thierry PINEAU

Mme Francine JAILLAIS

M. Michael ROUSSEAU

Mme Anita TURGIS

M. Alexandre SAINT PAUL
Donne procuration à M. Patrick BECK

Mme Marie Christine BABARIT

M. Patrick BECK